

**Lettre de mission d'Yves Gervais,
Vice-président, recherche, président de la commission recherche
2020-2024**

L'université de Poitiers développe une recherche pluridisciplinaire soutenue par un solide potentiel humain, à la fois qualitatif et quantitatif, des équipements scientifiques importants et de haut niveau. Elle s'appuie sur de nombreuses structures reconnues : Équipes d'accueil, Unités Mixtes ou Propres de Recherche avec le Cnrs ou l'Inserm, Fédérations, Unités de Service et de Recherche. Elle entretient également des partenariats privilégiés avec l'Isae-Ensma, le CHU de Poitiers et les établissements et organismes de formation et de recherche de son territoire. Les laboratoires sont le cœur de la réalisation des activités de recherche et sont épaulés par des unités de service. Plus encore, ce sont eux qui impulsent la dynamique de recherche à travers leurs projets et la diffusion de leurs résultats. Le vice-président recherche définit la stratégie de l'établissement pour une recherche de haut niveau. Il s'agit particulièrement de soutenir et de valoriser une recherche articulée notamment à la formation et de faciliter la vie des unités de recherche. L'objectif de la mission du vice-président en charge de la recherche est de coordonner et d'articuler la totalité des activités recherche de l'université de Poitiers.

Missions. Le vice-président en charge de la recherche a pour mission de définir des politiques qui garantissent une recherche de haut niveau et une ouverture à l'international. Aussi, il doit élaborer des dispositifs incitatifs pour maintenir une activité scientifique soutenue et veiller à une organisation efficace et lisible de la recherche, sous toutes ses formes. Il a également pour mission d'impulser la simplification des circuits administratifs pour faciliter l'activité recherche concernant par exemple la gestion, les conventions, les crédits ou les emplois. Les lignes politiques doivent être débattues en commission recherche et en conseil d'administration. Les différentes actions qu'il doit conduire sont de manière non exhaustive :

Actions pour une recherche de haut niveau. Il contribue à la définition des orientations scientifiques de l'établissement selon notamment le potentiel humain disponible et le lien formation-recherche. Il déploie une politique qui vise à augmenter le nombre de projets scientifiques d'envergure déposés à des appels d'offres nationaux et internationaux en déployant par exemple des dispositifs incitatifs. Il partage avec la Commission Recherche l'élaboration et le suivi des orientations stratégiques des laboratoires. Il s'assure de la cohérence de leurs projets et moyens ainsi que de la cohérence des orientations des laboratoires et des écoles doctorales et de leur collège. Il définit les pistes pour augmenter significativement le nombre d'allocations doctorales et soutient des thématiques émergentes intégrant les dimensions interdisciplinaire et pluridisciplinaire, y compris à l'international.

Actions pour l'organisation de la recherche. Il contribue à l'amélioration de la lisibilité de la recherche à travers la mise en place des campus thématiques en lien avec la formation. Il initie à moyen terme un dialogue de gestion annuel avec les unités de recherche concernant les finances, les ressources humaines, l'occupation des locaux et l'investissement scientifique et impulser la démarche qualité dans les laboratoires. Il déploie une politique de plateaux techniques et de plateformes et contribue à la simplification de la gestion de la recherche.

Périmètre d'action. Le vice-président recherche anime le pôle recherche de l'équipe présidentielle. Il coordonne les actions des vice-présidents délégués à la recherche, en charge de la culture scientifique et des projets pluridisciplinaires, de l'innovation et partenariats économique et de la politique de publications scientifique et de documentation. Il veille à la cohérence des actions de ces vice-présidents et réajuste leurs missions au besoin. Il préside la commission recherche et représente la présidente de l'établissement au sein de l'ensemble des instances internes et externes concernées par ses missions, de manière non exhaustive : participe au conseil d'administration de l'établissement et à la conférence des directrices et directeurs de composantes, participe au Comité de recherches en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP), participe au conseil scientifique de l'Isae-Ensma, participe au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (C2RDT), participe à la Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST). Il réunit autant que de besoin les assesseurs à la recherche ou les directeurs des structures de recherche.

Il est en lien avec la Direction générale des services et plus particulièrement avec la Direction de la Recherche et de l'Innovation. Il s'appuie sur le Cabinet de la présidence pour la logistique et la communication institutionnelle. Cette lettre de mission est valable durant toute la durée de sa mission. Elle pourra être mise à jour le cas échéant.

Poitiers, le 1^{er} septembre 2021,

Virginie LAVAL
Présidente de l'université de Poitiers

